



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

...Mai 2020 déconfiné

Numéro 173

Édito

Un retour, en ordre dispersé, sur les bancs de l'école

Situation très contrastée d'un département à un autre, d'une commune à une autre, voire d'une école à une autre, en dépit d'un engagement des élus, des personnels et des DDEN quand nous étions associés à la mise en œuvre du retour en classe. Les rentrées, très partielles, vont s'échelonner entre le 12 mai et le 2 juin, voire reportées en septembre. Période d'incertitudes et de difficultés pour la mise en œuvre d'un protocole sanitaire très contraignant avec des équipements et des locaux qui n'étaient pas prévus pour cette situation inédite. **Mais tout le monde a la volonté de garantir la sécurité et la santé des enfants et des adultes qui les encadrent**, selon le site TOUTEDUC les informations recueillies auprès de 9 647 écoles - soit plus de 20 % d'entre elles. Un peu moins de 70 % devraient ouvrir quelques classes cette semaine, 9% la semaine prochaine, les autres après le 25 mai., 12 % ne connaissent pas leur date de réouverture et. 80 % des écoles n'ont pas réuni de Conseil d'école. 82 % des écoles indiquent qu'aucune activité périscolaire n'est prévue, et lorsqu'elles le sont, c'est le plus souvent une garderie.

Au-delà de ces quelques statistiques, certaines situations sont difficiles à gérer : « *Le but du retour à l'école, énoncé par le ministre de l'Éducation, c'était, d'abord pour les élèves décrocheurs, mais ce sont ceux qui ne retournent pas à l'école* », voilà ce que constatent des enseignants de quartiers sensibles de Marseille. Le plan de déconfinement basé sur le volontariat des familles, par manque de confiance, n'est semble-t-il pas au rendez-vous dans certains quartiers ! Seuls 15% des élèves sont revenus en cette première semaine d'école, selon les chiffres de l'Académie d'Aix-Marseille. Dans les quartiers Nord, qui concentrent huit réseaux d'éducation prioritaire, ce chiffre s'effondre à 3,7%, à peine 409 élèves sur 11.000. Beaucoup d'enfants risquent de se retrouver en décrochage scolaire.

Chaque composante de la communauté éducative devra tirer les enseignements de cette mise en place, en ordre dispersé, afin de préparer, pour toutes et tous, la rentrée de septembre. Nous rappelons dans notre dernière résolution que « *l'avenir de notre pays repose, en partie, sur la qualité de son école publique, laïque. L'investissement consacré à ce maillon est déterminant pour notre cohésion nationale. L'enjeu républicain de l'École laïque est la République et réciproquement* ». Les DDEN sont mobilisés et prêts à assumer leur mission para-administrative pour servir l'intérêt général et celui des jeunes en particulier.

Eddy Khaldi
20 mai 2020



SOMMAIRE

- + [Maternelle](#) : penser une reprise dans un contexte qui ne soit pas anxiogène (AGEEM)
- + [Non les élèves de CE1](#) ne devront pas apprendre obligatoirement l'arabe à l'école...
- + [La restauration scolaire](#) à l'heure du déconfinement
- + L'opération "[un été pour préparer le CP](#)" confiée à "Agir pour l'école" dans le Nord et le Pas-de-Calais
- + [Les collectivités](#) demandent davantage de déconcentration et la récupération de certaines compétences relevant de l'Éducation nationale
- + [Le confinement](#) : son impact et ses suites....
- Et si nous en parlons
- + [Les jeunes enseignants](#) sont plus âgés
- + Pour le ministère de l'Éducation nationale, la santé n'a jamais été une priorité
- + enquête conduite par l'ONS

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Education : le calendrier de reprise

Calendrier dévoilé ce mardi par Edouard Philippe, si les conditions sont réunies



SOMMAIRE (suite)

- + Réouverture : attention aux enfants de soignants et aux enfants en situation de handicap
- + La Gratuité de l'Ecole Publique Laïque (Acte du colloque du CNAL sous la présidence des DDEN)
- + Gabriel Attal annonce des mesures de soutien aux colonies de vacances
- + Le corps enseignant reste très stable, malgré une augmentation du nombre des démissions
- + Lutter contre la violence éducative ordinaire

Crèche	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
11 mai	11 mai*	11 mai*	18 mai**	Début juin ?
Par groupes de 10 enfants max.	Par groupes de 15 élèves max.	Par groupes de 15 élèves max.	Les classes de 6 ^e et 5 ^e en premier	Décision prise fin mai. Lycées pros en premier

Port du masque
prohibé

Port du masque
pas recommandé

Masque obligatoire

* RÉOUVERTURE TRÈS PROGRESSIVE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE ET SUR LA BASE DU VOLONTARIAT.
** DANS LES DÉPARTEMENTS OÙ LA CIRCULATION DU VIRUS EST TRÈS FAIBLE.

Maternelle : penser une reprise dans un contexte qui ne soit pas anxiogène (AGEEM)

"Pourquoi t'as un masque ? Y sont où les copains ? Y a plein d'absents ! Moi d'abord mon papa il a fait un gâteau..." L'AGEEM propose un numéro spécial "retour à l'école". L'association des enseignant.e.s de maternelle veut apporter des pistes de réflexion pour "permettre un retour le plus harmonieux possible" et l'un des auteurs s'est amusé à imaginer les premiers échanges entre l'enseignant.e et sa classe à effectif réduit.

Dans son introduction, Viviane Bouysse détaille les conditions très particulières de cette reprise qui "ne sera pas l'équivalent d'un retour de vacances même si pour nombre d'enfants ce sera du même ordre".

L'ancienne inspectrice générale spécialiste de ce niveau d'école est sûre que les enseignants, "en praticiens réfléchis", sauront trouver des réponses aux questions "qui inévitablement surgiront". Elle les invite à penser que certains enfants "auront vécu une période perturbée par les inquiétudes exprimées ou latentes des adultes qui les ont entourés" et/ou par "les inconforts de conditions de vie qu'ils ont subies plus fortement encore qu'à l'habitude", tandis que d'autres "auront connu une parenthèse heureuse à tous égards".

"C'est la fiabilité que les enfants percevront chez les adultes qui les entourent à l'école" qui contribuera à leur sécurité : "des consignes claires et des règles constantes qui valent pour tous les temps passés dans les locaux scolaires, des interdits posés avec tact (que faire des doudous et autres objets entrant à l'école... dont certains seront importants pour faire face à une seconde rentrée en petite section). Il faudra justifier la distanciation sans inquiéter, vrai paradoxe en milieu scolaire quand il importe que les enfants découvrent les autres comme des recours, des ressources et non des dangers. Les impératifs de propreté des locaux et du matériel, de l'hygiène individuelle à intégrer absolument ne doivent pourtant pas devenir des obsessions qui entravent les explorations nécessaires aux apprentissages."

Ce numéro de la revue de l'AGEEM, 54 p.

https://delecolealamaison.ageem.org/wp-content/uploads/2020/05/AGEEM.COM_.KitproWEB.pdf

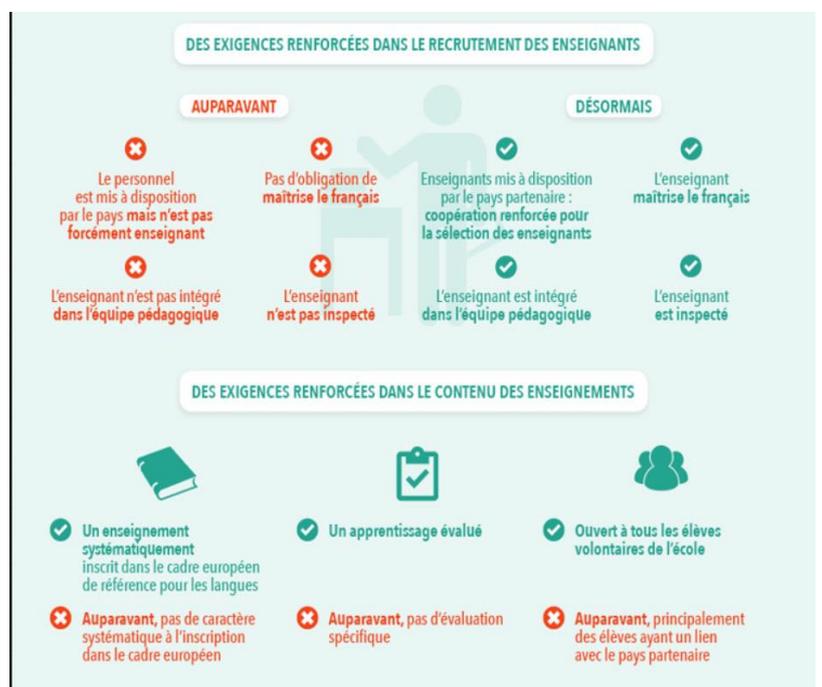
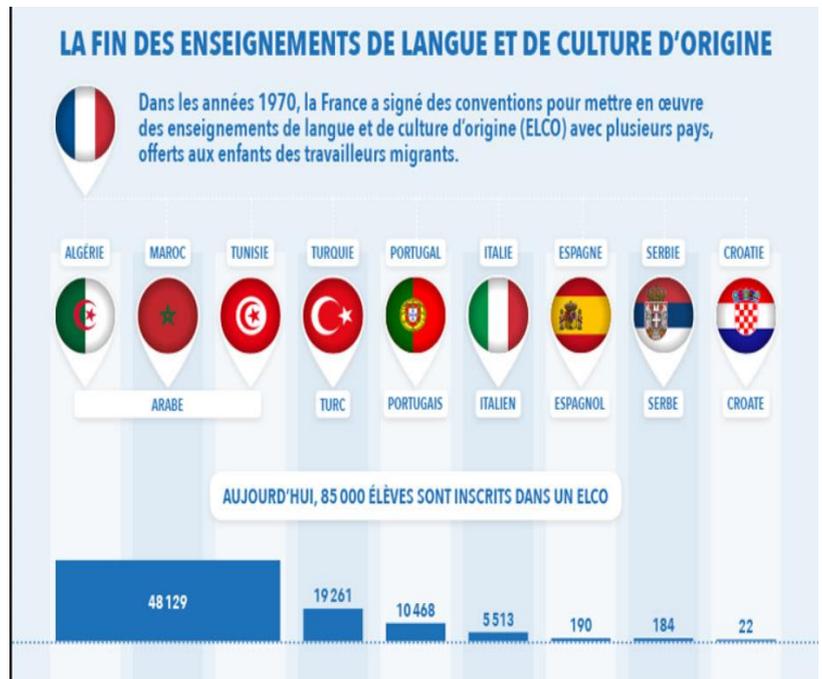


Non les élèves de CE1 ne devront pas apprendre obligatoirement l'arabe à l'école, ni dans les autres classes du primaire, ni au collège, ni au lycée !!

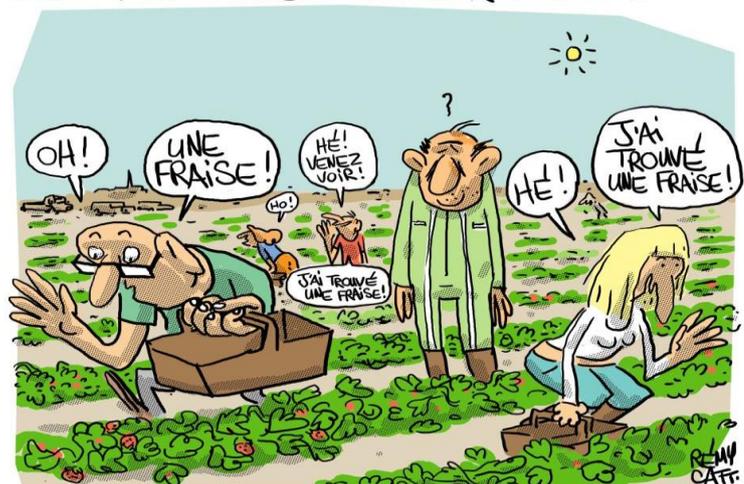
Plusieurs d'entre vous nous ont alertés sur le décret signé par le Président de la République en application d'un accord avec la Tunisie sur l'enseignement de l'arabe. ("*Décret no 2020-498 du 30 avril 2020 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne dans le domaine de l'enseignement de la langue arabe à l'école élémentaire en France, signé à Tunis le 31 mars 2017 (1)*")

Dans les années 70, un certain nombre de pays ont souhaité que leurs ressortissants expatriés puissent suivre un enseignement de leur langue d'origine. Ainsi sont nées les ELCO (enseignement des langues et cultures d'origine). Il y a eu une dizaine de pays concernés (Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie, Portugal, Italie, Espagne, Serbie et Croatie). En 2007, suite à de nombreux problèmes rencontrés et des dérives contraires aux principes de la République, surtout dans les contenus enseignés, la ministre de l'époque a engagé un arrêt de ces ELCO avec une mise en place des EILE (enseignement international des langues étrangères). Il a fallu passer des accords avec les pays concernés sur la base du texte du ministère et ensuite faire les décrets d'application de ces accords. Celui avec la Tunisie est le dernier car les discussions ont été longues, la Tunisie souhaitant que l'arabe intègre le panel des langues dont l'initiation est prévue dans les programmes des écoles. L'EILE est cependant un enseignement facultatif choisi par les parents avec un continuum de la langue choisie dans le secondaire.

Ci-contre des tableaux explicatifs entre ce qu'étaient les ELCO et ce que sont les EILE.



LES PAYSANS REGRETTENT LEUR MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE ...



INFORMATIONS RELATIVES AU SITE DE LA FEDERATION NATIONALE DES DDEN

Par Philippe FOLTIER, Conseiller fédéral

Depuis plusieurs années, la Fédération dispose d'un site Internet qui vient compléter les différents éléments de communication que chaque DDEN est en droit d'attendre ... Revue trimestrielle « Le Délégué », la lettre mensuelle du DDEN, et toutes les circulaires relatant nos activités et nos actions ...

Rappel de l'adresse de ce site : <http://www.dden-fed.org/>

1. Sur la partie Internet du site, vous trouverez en libre accès :

- Notre campagne de l'année « **J'aime les DDEN** » qui se décline autour de 3 axes :

- ✚ Je veux un DDEN pour mon école
- ✚ Je soutiens les DDEN
- ✚ Je deviens DDEN

- Dans l'onglet  vous accédez à de nombreuses informations sur l'historique des DDEN, nos missions, nos fonctions, notre vade-mecum du DDEN, les obligations des communes, ...

- Dans l'onglet  vous accédez à toutes nos actions « Ecoles fleuries », « Se construire Citoyen », et des informations sur les Jeunesses musicales de France, la Réserve citoyenne, ... et sur la laïcité.

- Dans l'onglet  vous pourrez trouver toutes les informations concernant nos Unions avec les adresses et téléphones des Présidents de chaque union ... ainsi que l'organigramme du conseil fédéral ...

- L'un des plus importants, l'onglet  qui vous propose les sommaires de nos revues « Le délégué » depuis 2017, les lettres intégrales des 2 dernières années, les archives de nos congrès annuels depuis 2014, les nouvelles des Unions, les positions de notre fédération et enfin tous les outils à disposition des DDEN ...

- Enfin, tout à droite ... l'onglet  vous permet de nous adresser vos remarques, vos observations diverses ... auxquelles notre secrétaire ou un conseiller fédéral ne manqueront pas de répondre ...

2. Vous avez sans doute remarqué l'onglet



- Cet onglet offre un accès réservé aux DDEN ... en fonction de leur niveau de responsabilité dans l'association ...
- Ainsi, chaque DDEN peut solliciter un accès Intranet qui lui donnera la possibilité d'accéder aux rubriques « Informations/Documentations, Enquêtes, Congrès et Articles divers »
- Le Président de l'Union, le secrétaire et le trésorier peuvent solliciter un accès Intranet qui lui ouvrira l'onglet « Union » qui permettra d'accéder aux circulaires fédérales, aux relevés de décisions du Conseil fédéral et depuis 2 mois au dossier « **Covid et sortie de confinement** » ...
- Enfin, les Conseillers fédéraux et les membres du bureau disposent de droits spécifiques liés à leurs responsabilités leur permettant d'accéder à toutes les informations et documents internes liés à leurs fonctions respectives ...

Alors, si vous souhaitez un accès Intranet, n'hésitez pas à en faire la demande en

utilisant l'onglet  Nous contacter

et en précisant votre responsabilité au sein des DDEN ...

COLLECTIF CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole Publique dont fait partie la fédération DDEN)

Après l'épreuve du confinement, les enfants ont droit à de vraies vacances.

1. Tous les enfants doivent avoir droit à de vraies vacances
2. Ces vacances doivent avoir un contenu éducatif renforcé qui ne peuvent se confondre avec la forme scolaire
3. Donner les moyens pour proposer une offre de vacances éducatives adaptées et accessibles au plus grand nombre
4. Lever les appréhensions des familles
5. Co construire les politiques éducatives

La restauration scolaire à l'heure du déconfinement

L'Afdn, l'association des diététiciens et Agores, l'association des responsables de la restauration territoriale ont voulu au travers d'une brève planche, présenter leurs conseils pour cette reprise bien spéciale.

Au moment où certains se risquent à ne pas maintenir la restauration collective en demandant aux familles un panier repas, écartant la réponse sociale existante ou un sandwich au mépris des gestes barrières, nos associations ont voulu indiquer ce qui, selon elles, sont les bonnes questions à se poser pour choisir les bonnes options en permettant à chacun de ne pas rester isolé avec ses difficultés. Il s'agit pour nous de ne pas laisser les nouvelles contraintes de la situation mettre à mal des efforts de qualité et d'équilibre nutritionnel alors que des solutions plutôt simples existent.

Ci joint le lien pour consulter le document élaboré collectivement avec l'appui de nombreuses acteurs, gestionnaires, cuisiniers et diététiciennes par Agores et l'Afdn pour aider les collectivités à maintenir les cadres, valeurs et principes de la restauration collective scolaire pour délivrer à chaque enfant scolarisé en toute période un repas sain, complet, varié, de qualité et équilibré.

<http://afdn.org/fileadmin/pdf/200511-ma-cantine-deconfinée.pdf>

L'opération "un été pour préparer le CP" confiée à "Agir pour l'école" dans le Nord et le Pas-de-Calais

Selon les informations recueillies par ToutEducat, dans deux départements au moins, le Nord et le Pas-de-Calais, l'opération "un été pour préparer le CP" serait, pour partie, confiée à l'association Agir pour l'École. Quelque 2 000 enfants de grande section se verraient confier des tablettes sur lesquelles serait installée l'application correspondant à ce niveau d'enseignement. Les parents auraient tout l'été pour apprendre à leurs enfants à associer des phonèmes et des graphèmes et à lire des "pseudo-mots". ToutEducat n'a pu savoir comment ces parents seraient "recrutés" ni s'ils bénéficieraient d'une formation à la méthode avant de l'utiliser avec leurs enfants.

Rappelons que Laurent Cros, directeur de l'association qu'il a créée au sein de l'Institut Montaigne, l'a quittée après avoir estimé que "seuls 20 % des enseignants" respectaient "intégralement" la méthode, que cela expliquait des résultats inférieurs à ses attentes, et qu'il fallait plutôt s'appuyer sur les parents. Il avait fait l'an dernier l'expérience, "à petite échelle à Calais", de confier "des tablettes à des parents pendant l'été" et la moitié d'entre eux avaient "suivi à la lettre les consignes".

La méthode propose un apprentissage structuré, progressif et explicite de la lecture. Elle est constituée de trois modules, le premier, correspondant peu ou prou à la grande section, porte sur la lecture de syllabes, le second, correspondant au CP, sur la lecture de pseudo-mots et de mots, le troisième, correspondant au CE1, sur la lecture de textes. L'enfant ne peut passer à l'exercice suivant que lorsqu'il a parfaitement réussi le précédent. Cette méthode imposée à bon nombre d'enseignants est de plus en plus contestée car son efficacité est loin d'être effective.



Les collectivités demandent davantage de déconcentration et la récupération de certaines compétences relevant de l'Éducation nationale

"Monstre technocratique" et "protocole national indigeste" pour accompagner la réouverture des écoles, absence "criante" de la médecine scolaire alors qu'est lancée la rentrée, lourdeur de l'État quand il faut prendre des décisions immédiatement... Les représentants de Régions de France, de l'Assemblée des départements de France (ADF), de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) ont fait part à la commission des lois du Sénat, le mercredi 13 mai 2020, des difficultés qu'ils ont observées et observent encore durant la gestion de la crise sanitaire. La commission des lois les avait invités, comme le soulignait dans son propos liminaire le président de la commission, Philippe Bas, pour "tirer quelques enseignements pour le présent et l'avenir" en se fondant sur la manière dont ces dernières se sont engagées durant le confinement. Une séance justifiée au constat que ces collectivités "ont été parties prenantes de la remise en marche de notre pays et ont fait preuve d'une très grande réactivité et de très grande agilité", selon Philippe Bas qui a souligné aussi qu'elles avaient même "été plus vite que l'État" dans de nombreux domaines, comme pour les commandes de masques, le soutien économique ou encore l'action sociale et leur mobilisation pour les réouvertures des établissements scolaires et les activités périscolaires. Suites aux actions qu'ils ont menées ces dernières semaines, les représentants des collectivités font deux principales demandes : celle d'une réforme plus "musclée" de la décentralisation, selon le terme employé par Dominique Bussereau, le président de l'ADF, et d'une organisation de l'État davantage déconcentrée et la mise en place d'un budget annexe qui prendrait en compte les dépenses qu'ils ont assumées à la place de l'État pour faire face à la crise sanitaire.

Les trois représentants de ces grandes associations de collectivités ont été d'accord pour dénoncer d'abord l'incapacité, durant la période du confinement, des représentants de l'État localement à pouvoir prendre des décisions immédiates. "Avec l'ARS, ça s'est très bien passé, avec le recteur, ça s'est très bien passé, avec le préfet, ça s'est très bien passé pour partager les choix", a ainsi souligné le

président de Régions de France, Renaud Muselier. "En revanche, alors que nous avons besoin de prendre des décisions immédiatement et même s'ils étaient d'accord, nos interlocuteurs en étaient incapables. Parce qu'ils doivent en référer au-dessus à une commission, à une sous-commission, sous-sous-commission...". Pour les trois associations représentatives des collectivités, il faut mettre fin à ces "parapluiés à tous les étages".

Dominique Bussereau appelle plus précisément à "conforter" le niveau départemental des préfets, à une réforme de l'ARS, devenue autorité de crise durant cette période mais dont le modèle "n'est pas adapté" et "manque de moyens d'organisation". Il invite aussi à une décentralisation du médico-social qu'il justifie notamment avec un exemple : celui, en cette période de rentrée des établissements scolaires, de "l'absence de médecine scolaire criante sur le terrain". Une réorganisation concernant le champ scolaire qui doit également toucher à d'autres domaines, comme l'affiliation des "gestionnaires de collèges". L'élu souligne en effet que "le fait que les gestionnaires des collèges soient sous l'autorité de l'Éducation nationale et pas du Département n'est pas sans poser des difficultés" alors qu'ils sont en train de préparer la réouverture des collèges. Les Départements sont demandeurs d'un retour à des compétences plus générales.

Dans le même champ scolaire mais également dans celui de la petite enfance, le vice-président de l'AMF, André Laignel, a dénoncé l'inadéquation de décisions nationales avec les réalités locales ou l'absence de réactivité.

Enfin, les collectivités ont formulé des demandes en matière financière. Elles sont aujourd'hui favorables à la création d'un budget annexe ou d'un compte spécial (préféré plutôt par les communes pour "avoir une vision claire", mais pas des autres collectivités qui jugent plus souple de fonctionner avec un budget annexe). Ce budget ou ce compte permettrait de prendre en compte les dépenses du Covid qu'elles ont dû prendre en charge, alors même que cette augmentation des charges se double d'un "effondrement" des ressources. Ces pertes pour les collectivités sont estimées à un milliard d'euros pour 2020 et entre 3 et 4 milliards pour l'année prochaine. Cette situation financière justifie également, selon le représentant de l'ADF, la demande d'un système d'avance faite à l'État afin de permettre aux collectivités de maintenir leurs investissements. Selon le représentant de l'AMF, si les collectivités

s'en tenaient à ce jour à ce qu'annonce l'État, ce serait moins de 20 % de remboursement auquel elles auraient droit.

D'après Camille Pons pour Touteduc

Les jeunes enseignants sont plus âgés

L'âge moyen des nouveaux enseignants titulaires du premier degré public est passé de 27,4 ans en 2008 à 30 ans en 2018. Dans le second degré, il est passé de 27,6 ans à 31,5 ans, calcule la DEPP. Le service statistique de l'Éducation nationale ajoute que "différentes raisons contribuent à expliquer l'augmentation de l'âge moyen des enseignants du secteur public". C'est d'abord la réforme de la formation des enseignants puisque le niveau de recrutement est passé de bac + 3 à bac + 5.

C'est aussi un changement du profil des admis aux concours, avec "de plus en plus de recrutements de personnes ayant déjà une expérience professionnelle hors de l'Éducation nationale (...) particulièrement parmi les admis aux concours du 1er degré", où la proportion de ces admis est passée de 19 % en 2011 à 26 % en 2013.

Il faut aussi compter avec l'augmentation du nombre de lauréats ayant déjà une expérience professionnelle dans l'enseignement scolaire" comme enseignants contractuels et assistants d'éducation. Leur proportion dans le 1er degré passe de 7 % en 2008 à 15 % en 2014 pour revenir à 8 % en 2018.

La note d'information "La moyenne d'âge des nouveaux enseignants augmente dans l'enseignement scolaire public" : <https://www.education.gouv.fr/la-moyenne-d-age-des-nouveaux-enseignants-augmente-dans-l-enseignement-scolaire-public-303243>

Le confinement : son impact et ses suites.... Et si nous en parlions

En cette période de pandémie qui souligne de profondes inégalités sociétales, nous sommes conduits à réfléchir sur le passé et encore plus sur l'avenir, Demain ne sera pas Aujourd'hui. Plus que jamais, l'ORTEJ (*Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes*) doit développer les échanges, les analyses, les évaluations et les recherches scientifiques concernant les rythmes de vie, les besoins éducatifs et le bien-être des enfants et des jeunes, mais aussi concernant les rythmes et le bien-être des parties prenantes de leur éducation (parents, enseignants, éducateurs et animateurs).

Aussi, c'est dans cette perspective que six Experts du Conseil Scientifique de l'ORTEJ font part, dans leur domaine respectif, de leurs réflexions, de leur analyse personnelle, de leurs craintes, de leurs espoirs et de leurs préconisations. Vous pourrez retrouver les textes des experts sollicités avec les liens ci-dessous.

Jean-Pierre Mailles (Président d'honneur de la FCPE, Représentant du CNAFAL à l'ORTEJ), Lire <http://ortej.org/actualites/article/ouverture-d-esprit>

Georges Fotinos (Docteur en Géographie, Ancien chargé d'Inspection générale de l'Éducation nationale), Lire <http://ortej.org/actualites/article/ecole-resiliente-et-ecole-apprenante>

Daniel Alaphilippe (Professeur retraité de Psychologie sociale), Lire <http://ortej.org/actualites/article/la-pedagogie-est-elle-soluble-dans-le-confinement-risques-et-benefices>

Yvan Touitou (Professeur émérite Université Pierre et Marie Curie, Paris ; Chronobiologiste, Membre de l'Académie de Médecine ; Président hon. de l'Académie de Pharmacie), Lire <http://ortej.org/actualites/article/les-rythmes-biologiques-des-enfants-mis-a-mal-par-le-confinement>

Louisa Marouf (Professeure en Psychologie et Sciences de l'éducation, Directrice du Laboratoire Société-Éducation-Travail « LSET », Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, Algérie), Lire <http://ortej.org/actualites/article/pandemie-covid-19-impacts-et-perspectives-de-recherche-dans-le-domaine-educatif>

François Testu (Président de l'ORTEJ, Professeur émérite en Psychologie, Université de Tours), Lire <http://ortej.org/actualites/article/confinement-deconfinement-et-desynchronisations>

<http://www.ortej.org/actualites/article/le-confinement-son-impact-et-ses-suites-et-si-nous-en-parlions>

Pour le ministère de l'Éducation nationale, la santé n'a jamais été une priorité

Extraits de l'article de Cyril Verlingue, président de l'association Urgence Amiante Ecoles

En ne définissant pas précisément les « protocoles sanitaires » prévus pour la rentrée du 11 mai, le ministre Jean-Michel Blanquer a semé le doute sur ses capacités à assurer la protection des élèves et des enseignants. D'autant que plusieurs organismes de santé publique ont récemment tiré la sonnette d'alarme sur les carences de l'Éducation nationale dans ce domaine.

Une enquête lancée par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) a montré que 25% des écoles n'ont pas suffisamment de points d'eau pour permettre le lavage des mains. Par ailleurs, la majorité des établissements scolaires ne disposaient pas de gel hydroalcoolique à la mi-mars. Selon d'autres chiffres du Cnesco, plus d'un chef d'établissement sur trois a déclaré en 2017 manquer de locaux sanitaires (toilettes, lavabos). En outre, le renouvellement de l'air est souvent

mal assuré dans les salles de classe. Une étude menée par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) montre que seulement 25% des écoles disposent d'un système de VMC ou de ventilation par grille. Plus inquiétant encore, les mesures de CO₂ en milieu occupé indiquent des taux de confinement « très élevés » pour 48% des écoles élémentaires et « extrêmes », le plus haut de l'échelle, dans 7% des cas. Ce manque de circulation de l'air favorise les environnements viciés et interroge sur la pollution chronique de nos écoles.

L'article complet :

https://www.liberation.fr/debats/2020/04/24/pour-le-ministere-de-l-education-nationale-la-sante-n-a-jamais-ete-une-priorite_1786185

Une enquête conduite par l'ONS, des indications révélatrices

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) a initié une enquête rapide qui a obtenu au cours de la seule semaine du 11 au 15 mars 2020 des réponses de 6184 écoles.

Les questions ont porté également sur leur degré d'équipement pour satisfaire aux gestes barrières, et leur préparation à des fonctionnements en mode dégradé (continuité et reprise d'activités).

LES ÉCOLES FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 :

CHIFFRES CLÉS recueillis du 10 au 15 mars une semaine avant la fermeture nationale.

90% des directrices/directeurs d'école souhaitent un interlocuteur unique lors des situations de crise

73% des écoles n'ont pas de plan de continuité d'activité

98% des écoles ont donné des consignes pour le lavage des mains

25% des écoles n'ont pas de points d'eau en nombre suffisant

6 écoles sur 7 ont du savon en quantité suffisante

3 écoles sur 4 n'ont pas de gel hydroalcoolique

95% des écoles n'ont pas de personnel infirmier en présence régulière

6 écoles sur 10 n'ont pas envisagé de lieu pour isoler un élève ou un personnel présentant des symptômes

LES RECOMMANDATIONS DE L'OBSERVATOIRE

1. Organisation plus rigoureuse et générale de la communication de crise, meilleure coordination, messages cohérents et adaptés.

2. Mise à disposition, pour les agents chargés du nettoyage avant la réouverture, de protections efficaces et de produits de nettoyage non toxiques pour leur santé.

3. Mise en oeuvre d'une politique d'apprentissage collectif et de maintien dans le temps des gestes barrières et du bon usage des équipements : lavage des mains pour tous, obligatoire à l'entrée dans l'établissement, avant et après la cantine, après la séance de sport et les récréations.

4. Approvisionnement constant en consommables (essuie-mains à usage unique, savon liquide, ...)

5. Installation de distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée des bâtiments et dans les classes.

6. Constitution dans chaque établissement d'une provision de masques en nombre suffisant pour les élèves et personnels malades ou fragiles.

7. Mise en place d'une mission spécifique et prioritaire afin d'établir un « retour d'expérience » et de proposer des préconisations (y compris un plan de continuité d'activités).

A terme :

1. Renforcement de la médecine scolaire.

2. Équipement des nouveaux établissements (et adaptation dans les bâtiments existants) en points d'eau accessibles à tous en nombre suffisant, à chaque étage, dans chaque bâtiment ou aile de bâtiment, sous les préaux, dans le hall, gymnase, restaurant scolaire...



Réouverture : attention aux enfants de soignants et aux enfants en situation de handicap

Enfants de soignants. Des parents d'élèves exerçant une profession médicale ont appelé l'attention du Défenseur des droits sur les conditions de la réouverture "de certaines écoles" maternelles et élémentaires : "leurs enfants ont été mis à l'écart dans des groupes distincts" en application "de directives gouvernementales destinées à limiter le brassage des élèves". Ces enfants ne peuvent retrouver "leur classe, leur enseignant, leurs camarades et se trouvent de fait mis à l'écart de leur environnement scolaire habituel". Le Défenseur des droits estime que ces dispositions "vont au-delà du protocole sanitaire". Il rappelle qu'il a déjà "appelé l'attention (...) sur le caractère hautement préjudiciable du contenu et du ton excessivement anxieux de certaines consignes adressées par les établissements scolaires aux parents et aux enfants dans le cadre du déconfinement". Il considère que "l'intérêt supérieur de l'enfant commande un discours public apaisant et cohérent" et que "la différence de traitement" dont pâtissent les enfants du personnel soignant "doit cesser".

La FCPE, la fédération des PEP et l'UNAPEI demandent à Jean-Michel Blanquer et à Sophie Cluzel de prendre "des mesures concrètes garantissant un droit à l'éducation pour tous les enfants" alors que "les familles ayant des enfants à besoins éducatifs particuliers (...) se voient refuser l'accès aux écoles" pour diverses raisons, "absence de certains professeurs, manque d'accompagnants éducatifs, difficulté de faire respecter les gestes barrières", et ceci malgré les assurances données par le ministre de l'Éducation nationale que les enfants en situation de handicap devaient retourner prioritairement sur les bancs de l'école. Ces parents qui ont dû "accompagner comme ils pouvaient leurs enfants dans la continuité pédagogique" n'ont pas "baissé les bras" mais ils sont épuisés, font encore valoir les trois mouvements.



LA GRATUITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LAÏQUE

Pour promouvoir
la mixité scolaire

Coordination par
Eddy Khaldi,
président du Cnal

Parution: le 27/11/19
Format : 13,5 x 21,5 cm
224 pages
ISBN : 978-2-343-18896-6
22,50 €

Ont contribué à cet ouvrage :

Jean-Louis Baglan,
Philippe Coulangeon,
Jean-Paul Delahaye,
Mathilde Gay-Philip,
Marie-Aleth Grard,
Eddy Khaldi
Jean-Paul Scot

Depuis 1953, le Comité National d'Action laïque (CNAL) agit pour que soient garantis les fondements de l'École de la République ainsi que les principes constitutionnels. Le CNAL pointe le danger d'une banalisation de la transgression du droit pour le service public laïc à une éducation gratuite. Le principe de gratuité est consubstantiel à celui de l'égalité. Il s'intègre aux deux autres principes de l'École de la République : laïcité, gratuité, obligation, concrétisant ainsi cette égalité. Aujourd'hui, l'individualisme et la perte du sens collectif alimentent le financement par l'État de sa propre concurrence scolaire privée. On invalide ainsi les principes fondateurs de l'école publique, ouverte à toutes et tous.

Contact promotion & presse

Fabien Aviet
01.40.46.79.23
fabien.aviet@harmattan.fr

Harmattan Édition - Diffusion

5-7, Rue de l'École
Polytechnique
75005 Paris

Tel. : 01 40 46 79 20
Fax : 01 43 25 82 03

Suivre les Éditions L'Harmattan

www.editions-harmattan.fr



Gabriel Attal annonce des mesures de soutien aux colonies de vacances

Source : article publié dans Le Monde.

Le covid-19 a des conséquences très lourdes sur l'accès des français aux vacances, surtout pour les familles modestes. Pour permettre au plus grand nombre de profiter de la saison estivale, Gabriel Attal a annoncé une série de mesures destinées à redynamiser le secteur des colonies de vacances.

Pour une relance de la fréquentation des colos :

Pour aider les associations du tourisme social à survivre à cette crise, l'État va débloquer 150 millions d'euros pour aider à la modernisation des structures. Toutes les associations de tourisme social pourront y prétendre, à condition de porter un projet durable et écologique.

Sur la question de l'accès financier aux « colos », Gabriel Attal annonce qu'un projet de soutien spécifique pour cet été est en cours d'élaboration, en vue de renforcer le dispositif d'aide des CAF déjà existant. Ce soutien spécifique viendrait en supplément des 35 millions d'euros déjà alloués et serait au bénéfice des familles modestes qui se trouvent actuellement légèrement au-dessus des seuils minima, sans toutefois pouvoir offrir des vacances à leurs enfants.

La réforme de l'agence nationale des chèques vacances a également été annoncée, afin que davantage d'entreprises, notamment les PME et TPE, y aient recours dès cet été. L'objectif poursuivi est d'assouplir le cadre réglementaire pour doubler le nombre de salariés bénéficiaires, en passant de 4 à 8 millions. L'ouverture du marché de la distribution des Chèques-Vacances à des opérateurs concurrents de l'ANCV pourrait également être un levier qui permettrait d'étendre le dispositif à d'autres publics (commerçants, petites entreprises, etc.).

Plusieurs solutions à l'étude :

Chaque année, le dispositif des « écoles ouvertes » permet d'accueillir environ 70 000 enfants : école le matin, sports et culture l'après-midi. Selon Gabriel Attal, un développement de ce dispositif 100 % gratuit permettrait de pouvoir accueillir 400 000 enfants cet été, avec des animations assurées par des artistes et des intermittents du spectacle. Dans le cas où la mobilité resterait limitée à 100

kilomètres cet été, des « mini-séjours » ou des excursions de deux à trois jours en petits groupes pour visiter des monuments ou aller à la découverte de la nature pourraient également être envisagés.

Se donner les moyens de faire partir les enfants cet été, dans le respect des protocoles sanitaires :

Gabriel Attal réaffirme la nécessité de respecter les protocoles sanitaires. Le dispositif en trois niveaux : écoles ouvertes et accueils de loisirs, micro séjours, et colonies de vacances permettra au Gouvernement de répartir et d'orienter les aides financières en fonctions des impératifs sanitaires (acquisition de nouveaux équipements permettant la distanciation physique, tentes plus spacieuses, etc.).

Une aide particulière aux familles et travailleurs qui ont été en première ligne durant la crise est également envisagée.

*vous ne toucherez pas aux livres,
vous ne prêterez pas vos affaires,
vous n'aidez pas vos camarades,
vous ne partagerez pas votre goûter,
vous jouerez seul...
bref, oubliez les principes du «vivre ensemble»
que nous essayons de vous enseigner depuis
le début de votre scolarité ...*



Le corps enseignant reste très stable, malgré une augmentation du nombre des démissions

Quelque 96 % des 707 800 enseignants titulaires ou stagiaires du secteur public qui étaient en poste à la rentrée 2017 l'étaient encore à la rentrée suivante. "Les 27 300 autres enseignants ont pris un congé (0,9 %), ou sont partis temporairement (0,7 %) ou définitivement (2,3 %) de l'Éducation nationale", calcule la DEPP. Le service statistique détaille. La grande majorité de ceux qui ont quitté définitivement l'Éducation nationale sont partis à la retraite ou sont décédés (2 %). Les 0,3 % restant s'expliquent, pour un tiers par des licenciements en fin de période de stage et pour 0,2 % des enseignants, soit 1 400, par des démissions.

Même si ce nombre reste faible, la DEPP note une tendance très nette à la hausse, puisqu'il a été multiplié par 5 en 10 ans pour les enseignants du 1er degré et par 3 dans le second degré. Le phénomène concerne surtout les stagiaires puisqu'un peu plus de 2,5 % d'entre eux démissionnent, 0,2 % est en détachement, 1 % en disponibilité, un peu plus de 2 % ont été licenciés. "Au total, ce sont 6 % des stagiaires présents à la rentrée 2017 qui ne poursuivent pas dans l'enseignement l'année suivante." Les démissions sont moins fréquentes ensuite, 0,3 % des titulaires ayant moins de cinq ans d'enseignement et moins de 0,1 % de ceux qui enseignent depuis au moins cinq ans.

La note d'information s'intéresse également aux mobilités des enseignants, qui ont pu changer de fonction ou d'établissement et qui ont pu passer à une activité non enseignante. A noter que 3 600 enseignants ont pris une disponibilité, et que "1 510 ont effectué un détachement dans une autre administration (0,2 %)". Mais, alors que 0,7 % des enseignants partaient en disponibilité ou en détachement à la rentrée 2018, "2 200 enseignants sont revenus de disponibilité (0,3 %) et 1 200 de détachement (0,2 %)".

La note de la DEPP "Le devenir des enseignants entre la rentrée 2017 et la rentrée 2018" : <https://www.education.gouv.fr/le-devenir-des-enseignants-entre-la-rentree-2017-et-la-rentree-2018-303606>

Lutter contre la violence éducative ordinaire

Si la fessée ou les claques sont aujourd'hui interdites en France, de nombreux parents continuent d'exercer des formes de violences physiques ou psychologiques sur leurs enfants, parfois sans même en avoir conscience. Jean-Pierre Thielland, président de l'Observatoire de la violence éducative ordinaire, s'inquiète de l'impact de ces violences sur le développement de nos enfants et appelle à une prise de conscience générale des parents et des pouvoirs publics.

Qu'est-ce que la violence éducative ordinaire ?

C'est un ensemble de pratiques considérées comme éducatives, qui **portent atteinte à l'intégrité physique et psychique des enfants** et qui est pratiquée dans 80% des familles. **Les violences physiques** vont des tapes sur la main d'un enfant qui, marchant à quatre pattes, commence à toucher à tout, jusqu'aux **fessées, claques, tirage de cheveux, tirage d'oreilles, coups de pieds...** **Les violences psychiques** sont le fait de faire peur à son enfant, **de crier, de se moquer de lui, de mépriser ce qu'il dit, de lui faire honte, de le culpabiliser**, ou encore de lui faire du chantage affectif. **Une grande partie de ces violences est encore banalisée en France.** Pourtant, ces violences sont interdites par la loi. Le code civil dit que « **l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques** ».

Quel est l'impact de ces violences sur les enfants ?

Le premier risque, c'est que l'enfant se sente en insécurité. Les parents sont une base de sécurité pour l'enfant quel que soit son âge. **La violence éducative ordinaire vient fragiliser ce lien** : l'enfant perd son sentiment de sécurité, il va donc avoir moins confiance en lui et s'empêcher d'exprimer de nombreuses émotions, comme la colère, les larmes, ou même l'explosion de joie, mais le plus souvent les pleurs, pour éviter de subir des représailles supplémentaires. Pourtant, les larmes sont nécessaires ! C'est une réaction physiologique normale, utile et positive. **Ce manque de repères émotionnels vaut pour eux mais aussi pour les autres** : ils peuvent reproduire, dans la cour de récréation ou en classe, la violence vécue à la maison, par exemple en se moquant ou en étant violent avec les autres.

Comment en prendre conscience, en tant que

parent ?

La prise de conscience chez les parents est rendue difficile par l'absence de communication sur la violence éducative ordinaire. Il y a peu d'information, peu de prévention. **Pour les parents qui en ont eux-mêmes été victimes, il est difficile de se départir de la violence** et de remettre en cause certains éléments de l'éducation de ses parents. Pourtant, il faudrait pouvoir se dire : « ils n'ont pas su faire autrement, mais ça m'a fait du mal » et s'autoriser à avoir accès à ses propres émotions. Certains parents disent qu'ils « ne savent pas faire autrement ». Mais **l'enfant est un être humain à part entière qui a les mêmes droits que tout adulte, et il est interdit de violenter un enfant.**

Que faire concrètement pour modifier les pratiques une fois qu'on en a pris conscience ? il faut d'abord être attentif aux besoins de l'enfant et éviter tout ce qui altère sa sécurité. **Il est aussi important de lui faire confiance.** Si un enfant vous dit : « je n'ai pas envie d'y aller » ou « j'ai pas envie de faire mes devoirs », parlez avec lui pour comprendre, au lieu de vous dire qu'il est paresseux. Il a sans doute de bonnes raisons de ne pas le faire. Ensuite, **vous pouvez autoriser vos enfants à vous dire si ce que vous dites ou vous faites leur fait mal.** Il faut sans doute dépasser cette peur qui consiste à penser que les enfants vont prendre le pouvoir, qu'il n'y aura plus aucun cadre. C'est faux ! Il y a un cadre, mais un cadre rassurant et pas un cadre terrorisant.

On peut aussi chercher de l'aide ou des conseils auprès de professionnels. L'association « [Pâtes au beurre](#) », par exemple, accueille des parents qui viennent parler de leurs difficultés, sans jugement. Il existe aussi des groupes de parents dans de nombreuses villes.

Le confinement augmente-t-il les risques de violence éducative ?

À l'OVEO, nous avons beaucoup d'inquiétudes puisque **ce confinement ne touche pas les familles de la même manière** : les familles les plus précaires et les plus fragiles sont les plus impactées. **Il faut faire attention au travail scolaire en confinement, qui peut provoquer des crises et de la violence.** En famille, on a besoin d'être rassuré et en sécurité, pas d'être confronté à ses difficultés scolaires en face de ses parents. La période est anxiogène pour les enfants et fragilise leur capacité à se concentrer sur le travail. On peut vraiment s'adapter en fonction de la demande des enfants. Le maintien des liens avec la classe et l'enseignant est très important et intéressant. Mais transformer la maison en « école bis », ce n'est pas une très bonne idée ! **Et en cas de crise à la maison, il ne faut surtout pas rester seul.** On peut faire appel à des professionnels, par exemple en téléphonant au réseau « [Parentalité créative](#) » qui propose un numéro gratuit et confidentiel (0 974 763 963).

Les sites à consulter : www.oveo.org et www.huffington

Questionnement de Jean-Pierre **Thielland** résumé par Édith **Semerdjian**, conseillère fédérale

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE



« Ni rire,
ni pleurer,
ni haïr,
mais ... comprendre. »

Baruch SPINOZA

*La Lettre du DDEN a
vocation à être diffusée
autour de vous : DDEN dans
les Unions, Ecoles, Elu.es,
Presse locale,
Administrations....*

